

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

|             |    |
|-------------|----|
| En EXERCICE | 55 |
| PRESENTS    | 40 |
| VOTANTS     | 52 |

CONVOCATION

|          |             |
|----------|-------------|
| Datée    | Du 29/03/24 |
| Affichée | le 29/03/24 |

OBJET

Budget annexe Piscine - Vote  
du budget primitif 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quatre avril, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 29 mars 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Christine LEBRETON a été nommée secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs :** Véronique HELLEUX a donné pouvoir à Jean SELLIER  
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS-AUBRIL  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPRIER  
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE  
Gilbert MATELOT a donné pouvoir à Delphine PRIEUR  
François HUREL a donné pouvoir à Hubert GORET  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET

**Représenté :** François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

**Absents excusés :** Pascal SUARD, Fabrice GLORIA

**Absente :** Maïté GRANDCLERE

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20240404-2024-04-074-BF  
Date de télétransmission : 15/04/2024  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Fonctionnement :

La subvention d'équilibre attendue du budget général est inscrite à hauteur de 1 300 000 € contre 1 428 000 € en 2023. Ce niveau de subvention intègre un objectif d'optimisation des dépenses liées aux fluides et aux personnels et un objectif ambitieux de recettes. En raison des effets pénalisants du coûts des fluides et de la revalorisation des éléments de masse salariale, il n'est malgré tout pas possible de revenir au niveau de subvention d'équilibre pré-COVID qui se situait autour d'1 050 000 €.

Les principales charges intégrées au projet de budget sont les suivantes :

- Masse salariale : 800 000 € (intégrant une hypothèse de productivité de 50 000€)
- Fluides (eau, chauffe, électricité) : 430 000 € (intégrant une hypothèse de productivité de 50 000€)
- Prestations DALKIA et renouvellement des équipements piscine : 135 000 €
- Autres dépenses : 100 000 €

Malgré une très légère hausse, en partie liée à la revalorisation des tarifs, la dynamique des recettes liées aux entrées ne permet pas du tout d'absorber la hausse des charges. Les recettes sont restées par ailleurs inférieures au niveau pré-COVID en 2023. Pour 2024, l'hypothèse retenue est un niveau de recettes de 444 000 € soit une augmentation de 40 000€ (environ 10 %) par rapport au niveau constaté en 2023.

Investissement :

Une enveloppe d'achats d'équipements et de matériel a été fixée à 50 000 € au chapitre 21.

Le solde au chapitre 23 (travaux en cours) correspond à l'excédent cumulé disponible pour d'éventuels travaux.

Le solde des amortissements transférés depuis la section de fonctionnement s'élève à 270 K€.

- Vu la délibération n° 2024-02-15-012 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2024 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB),

Abscissa de l'Insee  
061-200068468-20240404-2024-04-04-074-BF  
Date de télétransmission : 15/04/2024  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe Piscine 2024.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 15 AVR. 2024  
Publié en ligne le  
Certifié exécutoire 15 AVR. 2024

Le Président,  
Jean SELLIER

